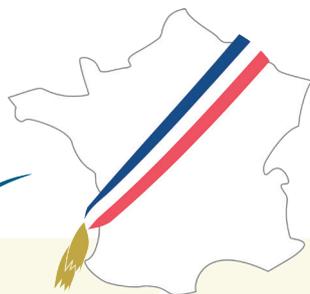


FORMATION DES ÉLUS LOCAUX



DROIT À LA FORMATION DES ÉLUS LOCAUX

Financement par la collectivité

Formations éligibles :

- > formations liées à l'exercice du mandat

DROIT INDIVIDUEL À LA FORMATION DES ÉLUS LOCAUX (DIFE)

Financement par le fonds Dife

Formations éligibles :

- > formations liées à l'exercice du mandat
- > formations de réinsertion professionnelle

GOVERNANCE DE LA FORMATION DES ÉLUS LOCAUX

CONSEIL NATIONAL DE LA FORMATION DES ÉLUS LOCAUX (CNFEL)

- > Composé d'élus locaux et de personnalités qualifiées
- > Émet un avis sur les demandes d'agrément obligatoire
- > Émet un avis sur le répertoire national de la formation des élus locaux
- > Suit la situation financière du fonds Dife
- > Émet un avis sur l'équilibre financier de la formation des élus locaux

CONSEIL D'ORIENTATION

- > Composé d'élus locaux, d'experts et de personnalités qualifiées
- > Propose au CNFEL le répertoire national de la formation des élus locaux
- > Formule des propositions pour améliorer la qualité des formations et leur évaluation